

loi fédérale, une fois adoptée, ne pourra pas assister à l'audition de son procès. Elle ne pourra connaître les preuves à sa charge. Voilà qui contrevient aux principes de justice naturelle dont nous avons hérité. Notre appareil judiciaire a fait du Canada une grande nation; la même chose s'est produite aux États-Unis. Les pays du Commonwealth ont hérité de la tradition de justice britannique et c'est ce qui en a fait de grandes nations.

Je formule ce réquisitoire même si on nous a dit que le bill a été étudié en profondeur par un comité de la Chambre. Ce comité était composé en majorité de députés du gouvernement et par conséquent reflétait ses préjugés. Soyons francs: les gouvernements depuis la Confédération ont tiré parti de leur majorité. On demande aux députés ministériels d'appuyer le gouvernement. S'ils ne le font pas, ils se défont eux-mêmes, car ils doivent retourner à leurs commettants pour des élections. A cause des fortes pressions qu'ils subissent, les députés ministériels font bloc. C'est pourquoi ils votent de la même façon. C'est pourquoi ils sont disciplinés à l'heure actuelle. Cela est vrai non seulement des libéraux mais de tout gouvernement. Ils sont solidaires les uns des autres. Lorsque vous avez un gouvernement minoritaire, on finasse dans les couloirs. C'est ce qui est arrivé sous l'ancien premier ministre lorsque le gouvernement a été forcé d'obtenir l'appui des petits partis pour se maintenir au pouvoir. C'est alors que le lion a besoin du moucheron.

Un individu devrait être avisé aussitôt qu'on a porté plainte contre lui. Si le Conseil tient une audience, il a le droit d'y assister et s'il le désire, de retenir les services d'un avocat ou d'une personne qui connaît le droit. Le règlement qui régit l'enquête aux termes de la loi sur les enquêtes devrait pouvoir s'appliquer dans ce cas-ci pour protéger les Canadiens. Le droit d'en appeler d'une décision du Conseil devrait être reconnu. Pour que justice soit faite, l'individu devrait savoir quelles preuves ont été apportées contre lui et il devrait pouvoir être représenté à toute audience au cours de laquelle les accusations sont portées. Qu'on me permette d'employer l'expression d'un orateur qui m'a précédé: le bill à l'étude est une parodie de justice.

Pourquoi les députés ministériels ne sont-ils pas plus nombreux ici aujourd'hui? Ils y étaient plus tôt lorsqu'on a pris des photographies. Ils constituent l'exécutif de la nation. Nous ne sommes que l'opposition. Si nous trouvions que le bill était bon, nous l'adoptions, pour ensuite aller lire chez nous ou nous occuper d'autres travaux dans nos

bureaux. Nous ne sommes pas le gouvernement. Je dis sans réserves, sans équivoque, que c'est une honte de voir les ministres et députés ministériels aussi peu nombreux à la Chambre pour entendre cet argument.

• (8.20 p.m.)

Vendredi dernier, ici même, j'ai été peiné d'entendre le timbre sonner quelque 10 minutes jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de députés du gouvernement arrivent pour appuyer une certaine mesure qu'ils tentaient de faire adopter. C'était un vendredi après-midi, et on n'a rien écrit sur l'événement pour apprendre à la population canadienne l'ampleur de l'irresponsabilité du gouvernement dans cette circonstance.

Des voix: Quelle honte!

M. Woolliams: Pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) n'est-il pas présent quand une question d'une telle importance est débattue?

Une voix: Il s'en fiche.

M. Gray: Où est votre chef?

M. Woolliams: Il se trouve qu'il n'est pas premier ministre en ce moment.

M. Baldwin: Il s'en vient.

M. Woolliams: C'est la seule excuse des députés ministériels. Je leur ai dit qu'ils constituent le pouvoir exécutif et qu'ils dirigent le pays. Notre tâche à nous c'est de proposer des amendements et de nous opposer aux mesures qui nous paraissent mauvaises. Notre rôle c'est de forcer les députés ministériels à agir quand c'est nécessaire.

Une voix: Il leur faudra rendre des comptes un jour.

M. Paproski: Et ça ne tardera pas.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous étudions l'amendement visant à modifier les articles 28, 29 et 30 ou si nous ne sommes pas en train d'amorcer un débat général.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois dire que j'ai eu les mêmes craintes, mais je me rends compte qu'il s'agit d'une affaire importante et le député parle avec chaleur. Néanmoins, j'invite le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui connaît bien le